

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAC - MARDI 10 JUIN 2025 -

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres du conseil d'administration :

- Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Franck CHARTIER, Vice-Président de l'ADAC
- Monsieur Gérard DUBOIS, Conseiller départemental
- Madame Sylvie GINER, Conseillère départementale
- Madame Anne TRUET, Conseillère départementale
- Monsieur Étienne MARTEGOUTTE, Vice-président du Conseil départemental
- Madame Sabrina HAMADI, Conseillère départementale
- Monsieur Alain ANCEAU, Vice-Président de l'ADAC et Vice-Président de la Communauté de Communes Gâtine Racan
- Monsieur Gérard HENAULT, Secrétaire de l'ADAC et Président de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine
- Madame Stéphanie RIOCREUX, Vice-présidente de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Jean-François CESSAC, Maire de Larçay
- Monsieur Philippe CLÉMOT, Maire de Mettray
- Monsieur Jérôme VAUGOYEAU, Directeur de l'ADAC et du CAUE

Élue du Conseil départemental :

- Madame Isabelle RAIMOND- PAVÉRO, Conseillère départementale déléguée

Maires et représentants d'EPCI :

- Madame Christine BEFFARA, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine
- Monsieur Alain DROUET, Vice-Président de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Monsieur Bruno CHEVREUX, Maire d'Ambillou
- Madame Lucette CARRÉ, Adjointe au Maire d'Ambillou
- Madame Sylvia PASCAUD-GAURIER, Maire d'Azay-le-Rideau
- Monsieur Janick ALARY, Maire d'Azay-sur-Cher
- Monsieur Jean-Claude DUPAS, Adjoint au Maire de Beaulieu-Lès-Loches
- Monsieur Patrice POTTIER, Maire du Boulay
- Monsieur Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil
- Monsieur Christophe LOYAU-TULASNE, Maire de Berthenay
- Monsieur Jean-Pierre BOUVIER, Adjoint au Maire de Bléré
- Monsieur Fabien BARREAU, Maire de Cheillé
- Monsieur Frédéric VAILLANT, Maire de Chambourg-sur-Indre
- Monsieur Christian DRUELLE, Maire de Chanceaux-sur-Choisille
- Madame Valérie BOUIN, Maire de Charentilly
- Monsieur Michel HERVÉ, adjoint au Maire de Chargé
- Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN, Maire de Coteaux-sur-Loire
- Monsieur Patrick LIZON, 1^{er} Adjoint au Maire de Coteaux-sur-Loire
- Monsieur Philippe ADET, Maire de Courcelles-de-Touraine
- Monsieur Michel MULOT, 1^{er} Adjoint au Maire de La Croix-en-Touraine
- Monsieur Jean CANDIAGO, Maire d'Épeigné-les-Bois
- Monsieur Stéphane GOUE, Maire d'Épeigné-sur-Dême
- Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Maire de Limeray
- Madame Valérie GERVÈS, Adjointe au Maire de Loches

- Monsieur Claude BORDIER, Maire de Marçay
- Monsieur Thierry BRUNET, Maire de Marcilly-sur-Vienne
- Monsieur Claudy FOUQUET, Maire de Marigny-Marmande
- Monsieur Jacques LEMAIRE, Maire de Monnaie
- Madame Patricia GADIN, Adjointe au Maire de Montlouis-sur-Loire
- Monsieur Joël DENIAU, Maire de Morand
- Madame Blandine BENOIST, Maire de Neuillé-le-Lierre
- Monsieur Joël BESNARD, Maire de Nouzilly
- Monsieur Jérôme FIELD, Maire de La Roche-Clermault
- Monsieur Emmanuel DUMÉNIL, Maire de Rochecorbon
- Madame Claude PAIN, Maire de Saint-Antoine-du-Rocher
- Monsieur Francis GROUSSET, Adjoint au Maire de Saint-Antoine-du-Rocher
- Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire de Sainte-Catherine-de-Fierbois
- Madame Catherine LEMAIRE, Maire de Saint-Christophe-sur-le-Nais
- Monsieur Didier Pin, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Flovier
- Monsieur Alain SCHNEL, Maire de Saint-Martin-le-Beau
- Monsieur Éric LAPLEAU, Maire de Saint-Paterne-Racan
- Monsieur Aurélien TOULMÉ, adjoint au Maire de Savonnières
- Madame Régine RÉZEAU, Maire de Sepmes
- Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire de Tauxigny-Saint-Bault
- Monsieur Jean-Pierre HOUBRON, adjoint au Maire de Villaines-les-Rochers
- Monsieur Victorien DEVALLÉE, Adjoint au Maire de Vernou-sur-Brenne
- Madame Maria LÉPINE, Maire de Villandry
- Madame Chantal GONZALES-BOURGES, Maire de Villedômer
- Madame Brigitte PINEAU, Maire de Vouvray
- Monsieur Jacky PÉRIVIER, Maire d'Yzeures-sur-Creuse

Partenaires :

- Monsieur François CHARTIER, Délégué au pilotage stratégique, à l'appui aux services et aux territoires
- Monsieur François CUNEO, Groupe de la majorité
- Monsieur Alexandre NORGUET, Directeur de l'AMIL 37
- Monsieur Gérard CHÉROUVRIER, Fondation du Patrimoine
- Monsieur Claude COURGEAU, Président du Pays Loire Touraine
- Monsieur Sébastien PIVIDAL, ATU 37
- Monsieur Christophe HERLORY, Terrecole
- Madame Anaïs COLIN, FIBOIS
- Monsieur Michel MATTEI, PNR Loire Anjou Touraine
- Madame Christelle MINDREN, SATESE 37
- Monsieur Gildas LEGRAND, Représentant de l'Éducation Nationale d'Indre et Loire
- Monsieur Franck CHARNASSÉ, DGA Aménagement Tours Métropole
- Monsieur Denis DRU, Géomètre-expert
- Monsieur François CÔME, Président de Maisons Paysannes de Touraine
- Monsieur Jean-Marc LECONTE, cabinet ORCOM
- Madame Marie GUILBERT, cabinet Grant Thornton

La séance est ouverte à 14h19.

Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et de l'ADAC, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Franck CHARTIER, Vice-Président de l'ADAC et Président du CAUE 37.

ORDRE DU JOUR

Rapport	Objet
1	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2024
2	Rapport moral et rapport d'activités de mai 2024 à avril 2025
3	Désignation d'un représentant des collectivités (Communes) au Conseil d'Administration
4	Présentation du bilan financier 2024 et budget 2025
5	Objectifs et projets 2025/2026
6	Questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2024

Sur proposition de Monsieur Franck CHARTIER, le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ADAC du 5 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT DE MAI 2024 / AVRIL 2025

Monsieur Franck CHARTIER présente le rapport moral et d'activités à l'assemblée. Il est joint au présent PV.

Lors de l'Assemblée générale, différents focus sont présentés par les agents et les élus des territoires :

1 - Zoom sur un projet en architecture : Pôle de Centralité à Charentilly

Présentation du projet par Madame Valérie BOUIN, Maire de Charentilly, en présence de Monsieur Rémi BASSEZ, architecte conseil au CAUE 37, et Madame Sandrine CAPUS, juriste à l'ADAC.

2 - Zoom sur un projet d'urbanisme et de paysage : Réaménagement de la rue d'Enfer à Limeray

Présentation du projet par Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Maire de Limeray, en présence de Monsieur Guillaume GAGNIER, urbaniste à l'ADAC, et Madame Sandrine CAPUS, juriste à l'ADAC.

3 - Zoom sur un projet de rénovation énergétique : Rénovation énergétique globale de la salle des fêtes de Marçay.

Présentation du projet par Monsieur Claude BORDIER, Maire de Marçay, en présence de Monsieur Frédéric BATÔT, chargé de mission énergie à l'ADAC.

4 - Zoom sur une prospective financière : commune d'Ambillou

Présentation du projet par Monsieur Bruno CHEVREUX, Maire d'Ambillou, en présence de Madame Audrey BUREAU, spécialiste des finances publiques à l'ADAC.

5 - Zoom sur un marché public : commune de Tauxigny-Saint-Bauld

Présentation du projet par Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire de Tauxigny-Saint-Bauld, en présence de Madame Émilie BELLANGER, juriste à l'ADAC.

Sur proposition de Monsieur Franck CHARTIER, le rapport moral et d'activités de l'ADAC et du CAUE 37 pour la période de mai 2024 à avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale.

Annexe : Rapport moral et d'activités 2024/2025

3 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS (COMMUNES) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour mémoire, l'article 12 des statuts prévoit que « le conseil d'administration est composé de 20 membres. Le Président du conseil départemental est de droit le Président du conseil d'administration.

- *Pour le 1^{er} collège, les conseillers départementaux désignent en leur sein 10 représentants*
- *Pour le 2nd collège, le groupe des communes désigne en son sein 4 représentants et le groupe des EPCI à fiscalité propre désigne en son sein 6 représentants*

...

Les membres du deuxième collège sont élus lors de l'Assemblée Générale des communes et des E.P.C.I adhérents à l'Agence et sont élus pour la durée de leur mandat.

...

Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles. »

Monsieur Michel HIRTZ avait été désigné comme représentant de la Commune de Luynes au Conseil d'Administration de l'ADAC.

Suite à son retrait, son siège doit être pourvu au Conseil d'Administration. Un nouveau représentant des communes du second collège doit être élu en Assemblée générale.

Pour mémoire, les communes adhérentes à l'ADAC sont au nombre de 10 :

- Saint-Étienne-de-Chigny
- Berthenay
- Villandry
- Savonnières
- Druye
- La Membrolle-sur-Choisille
- Parçay-Meslay
- Rochecorbon
- Chanceaux-sur-Choisille
- Mettray

Les membres actuels du second collège représentant les communes et siégeant au Conseil d'administration sont :

Nom	Fonction
M. Jean-François CESSAC	Maire de Larçay
M. Philippe CLÉMOT	Maire de Mettray
Mme Rachel GEFFROY	Adjointe au maire de Villandry

Proposition d'un candidat parmi les 10 communes membres : Monsieur Emmanuel DUMÉNIL représentant de la commune de Rochecorbon a fait part de sa candidature.

Le quorum de l'Assemblée générale étant atteint, après le vote :

Article 1 :

Monsieur Emmanuel DUMÉNIL est élu à l'unanimité par les membres présents des représentants des communes du second collège du Conseil d'Administration de l'ADAC.

Article 2 :

Les représentants des communes au Conseil d'Administration de l'ADAC 37 sont :

1. M. Jean-François CESSAC, Représentant de la commune de Larçay
2. M. Philippe CLÉMOT, Représentant de la commune de Mettray
3. Mme Rachel GEFFROY, Représentant de la commune de Villandry
4. M. Emmanuel DUMÉNIL, Représentant de la commune de Rochecorbon

4 - BILAN FINANCIER : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 et Budget PRIMITIF 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Section	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat d'exercice	Résultat 2023	Résultat cumulé
Investissement	13 674,84 €	252,00 €	+13 422,84 €	+5 313,53 €	+18 736,37 €
Fonctionnement	908 334,25 €	944 822,16 €	-36 487,91€	+303 741,58 €	+267 253,67 €
Total des sections	922 009,09 €	945 074,16 €	-23 065,07 €	+309 055,11 €	+285 990,04 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011-Charges à caractère général

Ce chapitre a été contenu entre 2023 et 2024 (-3 101.35 €). L'année 2024 a été marquée par la renégociation de plusieurs marchés en mutualisation avec le CAUE 37 et l'ADIL. Il s'agit du contrat de maintenance informatique, de location/maintenance de trois photocopieurs et de location des voitures. Les effets seront réellement constatés en 2025.

Chapitre 012-Charges de personnel

L'augmentation en 2024 sur ce chapitre s'élève à environ 57 000 € par rapport à 2023 et peut s'expliquer ainsi :

- La collectivité est dorénavant assujettie au versement mobilité auprès de l'Urssaf.
- L'ancien directeur était agent du Conseil départemental mis à disposition de l'ADAC 37 à 50%, alors que l'actuel directeur est directement employé par l'établissement public d'où une différence d'équilibre entre les chapitres 012 (dépenses) et 013 (recettes).
- Augmentation du point d'indice de 1,5 % pour l'ensemble des personnels en juillet 2023, comptabilisée en année pleine en 2024 et augmentation de 5 points d'indice à partir du 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents.

Recettes de fonctionnement :

- **Participation du Conseil départemental** : L'ADAC 37 et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ont signé une convention d'objectifs et de moyens qui précise notamment les modalités financières. La contribution annuelle maximum mentionnée sur la convention 2022-2024, modifiée par avenant en 2023, a défini une augmentation de 50 000 € de la participation en 2023 et également en 2024 afin de répondre aux besoins croissants des collectivités et de doter l'agence des compétences en matière d'énergie. Cette convention a été renouvelée sur cette base jusqu'au 31/12/2028.

Années	Contribution du CD 37	Évolution N/N-1
2020	330 000 €	
2021	390 000 €	+ 60 000 €
2022	390 000 €	=
2023	440 000 €	+ 50 000 €
2024	490 000 €	+ 50 000 €

- **Participation des adhérents** : elle s'élève pour 2024 à 239 622.60 €
Au total, ce sont 261 communes qui adhèrent à l'agence sur 272, soit :
 - o 95,6 % des communes du département (100 % des communes hors métropole),
 - o 10 communautés de communes qui adhèrent pour le compte de la CC mais aussi pour l'ensemble de leurs communes,
 - o 11 communes qui adhèrent individuellement (sur le territoire de Tours Métropole Val-de-Loire).

Années	Taux de cotisation	Montant des recettes	Évolution N/N-1
2020	0,70 € par habitant	229 044 €	
2021	0,70 € par habitant	238 505 €	+ 9 461 €
2022	0,70 € par habitant	238 906 €	+ 401 €
2023	0,70 € par habitant	238 949 €	+ 43 €
2024	0.70 € par habitant	239 623 €	+ 674 €

- **Refacturation au CAUE 37 et à l'ADIL France rénov' Touraine** : L'ADAC refacture au CAUE 37 la mise à disposition des postes de Directeur (50%) et de secrétaire générale (50%) ainsi que le temps passé par les agents de l'ADAC pour effectuer les missions afférentes aux CAUE (information, sensibilisation, formation) conformation à la convention conclue.

L'ADAC refacture à l'ADIL France Rénov' Touraine la mise à disposition du poste de Directeur adjoint.

Section d'investissement :

La section d'investissement est excédentaire en 2024 en raison principalement des écritures d'amortissement et de la perception du FCTVA.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif de l'ADAC 37 pour l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	26 383,55 €	26 383,55 €
Total de la section de fonctionnement	1 311 767,67 €	1 311 767,67 €
Total du budget	1 338 151,22 €	1 338 151,22 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1 311 767,67 €** répartis comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i>	369 578,49 €	Chapitre 013 <i>Atténuation de charges</i>	157 000,00 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i>	935 000,00 €	Chapitre 74 <i>Dotations et participations</i>	887 504,00 €
Chapitre 65 <i>Charges diverses de gestion courante</i>	1 100,00 €	Chapitre 75 <i>Autres produits</i>	10,00 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre de transfert</i>	6 089,18 €	<i>Excédent de fonctionnement reporté au 002 (reprise anticipée)</i>	267 253,67 €

Dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement apparaît à la hausse par rapport au BP 2024 en raison de l'intégration de la ventilation des recettes pour équilibrer le budget.

L'excédent dégagé en 2024 et les recettes supplémentaires liées à la hausse de la cotisation (de 0,70 € à 1,10 €) sont ventilés sur les lignes 62268-autres honoraires, 6227-frais d'actes et de contentieux et 6228-honoraires divers. Cet excédent est destiné à être maintenu afin d'avoir une trésorerie suffisante pour honorer les dépenses en début d'année avant de percevoir la participation du conseil départemental et des adhérents et de pérenniser l'équilibre et la trésorerie de fonctionnement de la structure.

- Les charges à caractère général (011) prévoient les évolutions suivantes :
 - o L'ADAC, en partenariat avec le CAUE 37 et l'ATU, a déposé en 2024 une demande de subvention au titre du fonds vert pour accompagner de façon expérimentale et plus soutenue deux projets matures de collectivités volontaires et engagées à réaliser les aménagements à court – moyen terme pour résorber les îlots de chaleur urbain (ICU).
L'ADAC en tant que porteuse du projet a reçu la notification de la subvention fin décembre pour un montant de 79 680 €. Le CAUE 37 et l'ATU refactureront la prestation à l'ADAC afin qu'elle puisse demander les acomptes et soldes de la subvention. À ce titre au BP 2025, il est inscrit l'ensemble des prestations du CAUE 37 et de l'ATU pour 59 520 € et 30% de la subvention soit 79 680 € x 30 % = 23 904 €.
 - o Une estimation prévisionnelle de l'augmentation des contrats mais maîtrisée avec la mutualisation entre les trois structures :
 - la prise en compte des frais de location/maintenance d'un photocopieur qui était auparavant payé par le CAUE 37,
 - le renouvellement de la location des véhicules, hausse des loyers,
 - la maintenance du matériel informatique, une baisse est prévue,
 - la mise en place en 2025 d'un dispositif de renvoi d'appel via les ordinateurs.
 - o La hausse de la valeur des titres-restaurant (de 4,50 € à 6 €). Cela impactera cette section sur une année pleine en 2025 (estimation d'environ +4 200 €) mais ce montant sera atténué par la part salariale imputée en recette (+1 600 €).
- Les charges de personnel (012) sont quant à elles en augmentation et s'expliquent par :
 - o Le contrat d'assurance statutaire est renouvelé à compter du 1er janvier 2025. L'ADAC 37 a adhéré au groupement du CDG37. Le taux de cotisation pour les agents non titulaires reste le même

(1,15 %) alors que celui pour les agents titulaires CNRACL sera de 6,99 % (contre 6,30 % précédemment).

- La mise en place de la participation employeur pour la prévoyance et les risques santé à partir du 1er janvier 2025.
- La prise en compte d'une hausse estimée de 1 % du point d'indice ainsi que des avancements d'échelon de l'année et le retour à temps complet d'un agent à 80 %.
- Anticipation d'une hausse potentielle de 4 points de la part patronale pour les cotisations retraite à la CNRACL.
- Comme chaque exercice, 25 000 € sont prévus en cas de besoin de remplacement d'agent absent.

Recettes de fonctionnement

En 2024, le montant de la participation du conseil départemental était de 490 000 €. Elle restera stable en 2025 conformément à la convention d'objectifs et de moyens adopté en conseil d'administration en décembre dernier.

Suivant le débat d'orientation budgétaire et à la revalorisation de la cotisation des adhérents, le montant prévisionnel global de la participation des communes et EPCI membres est estimé de 373 709.60 € (base population INSEE au 1^{er} janvier 2025).

Comme indiqué précédemment, 30 % de la subvention octroyée au titre du fonds vert sont prévus.

On constate également une évolution du chapitre 013 relatif aux atténuations de charges en raison de la prise en compte des différents avancements d'échelon en 2024, de la hausse de la cotisation pour l'assurance du personnel...



La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **26 383,55 €** répartis comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 <i>Immobilisations incorporelles</i>	3 000,00 €	Chapitre 040 <i>Opérations d'ordre de transfert</i>	6 089,18 €
Chapitre 21 <i>Immobilisations corporelles</i>	23 383,55 €	Chapitre 10 <i>Dotations et participations</i>	1 558,00 €
		<i>Excédent d'investissement reporté au 001</i>	18 736,37 €

Dépenses d'investissement

Il est proposé d'inscrire un budget total de 26 383,55 € en dépenses d'investissement. Ce montant est en hausse par rapport au BP 2023 en raison de l'augmentation de l'excédent reporté liée aux écritures d'amortissement. Il est prévu du renouvellement de matériel informatique ainsi que de mobilier.

Le vote de l'Assemblée n'est pas requis.

Annexe : suivi budgétaire par chapitre et Compte administratif 2024

5 - OBJECTIFS 2025 / 2026

Monsieur Franck CHARTIER présente les objectifs des deux structures pour 2025/2026.

➤ **Conseils aux collectivités**

Il convient de **maintenir une quantité et une qualité de réponse** aux besoins des collectivités aussi élevées que possible. Il est demandé aux élus, à la fin de chaque prestation, de retourner une fiche d'évaluation sur le ressenti du service rendu. Cette collecte d'informations, ayant pour but d'améliorer et de rester vigilant sur la qualité du service, a débuté il y a 4 ans.

L'ADAC | CAUE 37 poursuit ses objectifs : accompagner la maîtrise d'ouvrage pour des projets de qualité et préparer la commande publique afin de contribuer à la prise en compte de la qualité du cadre de vie par tous les acteurs de l'aménagement.

En matière d'espace public et de bâtiment, la question de la transition écologique reste également un objectif majeur, à l'instar des projets étudiés jusqu'à présent.

En lien avec l'ADAC, les 3 domaines d'intervention restent des priorités pour les collectivités et pour la structure, à savoir :

- **Technique** (architecture, énergie, paysage, et urbanisme) : réalisation de schémas de principe, d'orientations en matière d'aménagement, de programmes, de chiffrages, pour des projets de bâtiments publics, d'aménagement d'espaces publics, de lotissements, de ZAC...
- **Juridique** (droit de l'urbanisme et marchés publics) : rédaction de notes de synthèses, rédaction des pièces des marchés publics et concessions de services...
- **Financier** : perspectives financières, simulations d'emprunt, plans de financement...

La création d'une expertise énergie via les conseillers de l'ADAC a permis de compléter le conseil aux collectivités en intégrant l'approche thermique et énergétique à l'ensemble des projets lorsque cela est nécessaire. Cette approche est essentielle dans le cadre des dispositifs d'aides aux collectivités en vigueur et à venir. Elle répond à une attente et à la nécessité de réduire la consommation énergétique et de développer les énergies renouvelables à l'échelle locale.

Pour répondre de façon durable aux besoins exprimés et en particulier pour la réalisation des objectifs et projets des collectivités dans les deux dernières années de mandat, il est proposé de poursuivre l'accompagnement avec l'effectif et les compétences actuels jugés adaptés aux attentes.

Considérant les problématiques accrues des collectivités en matière de financement des projets et de l'expertise, l'accompagnement mutualisé et pluridisciplinaire des équipes de l'ADAC|CAUE 37 devient de plus en plus important dans la construction des projets. Fort de ce constat, les interventions sont de plus en plus phasées avec la réalisation d'analyses financières et le redimensionnement de nombreux projets.

➤ **Conseils aux particuliers**

Concernant les permanences délocalisées hors de la métropole et sur la ville de Tours, il convient de continuer pour l'année 2025, dans la mesure où la couverture départementale est complète, de maintenir le nombre de particuliers conseillés et la qualité de la coopération avec l'UDAP 37.

Il est proposé de maintenir le partenariat étroit avec les services instructeurs des EPCI et de la Ville de Tours dès la prise de RDV jusqu'à la finalisation du conseil.

À ce titre, une expérimentation de formation des agents de mairie va être menée au second semestre 2025 à la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher.

À la demande du service intercommunal de l'urbanisme, l'ADAC|CAUE 37 expérimente une formation (reproductible et diffusable aux autres intercommunalités) sur les essentiels architecturaux et urbanistiques dédiée aux agents de mairie qui ont la charge de l'instruction des déclarations préalables et assurent les premiers échanges avec la population.

Cette formation vise à initier les secrétaires de mairie et les services urbanisme si nécessaire sur les notions essentielles de l'architecture et aux aspects juridiques afin d'accompagner au mieux les pétitionnaires, d'appréhender et d'expliquer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de rédiger plus précisément les arrêtés émis lors des instructions.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre de façon efficace et lisible les échanges avec l'UDAP. Ce service de conseil aux particuliers est également mené en lien avec les partenaires que sont le Département d'Indre-et-Loire (CD 37), l'État, les collectivités, la Région Centre – Val de Loire, SOLIHA et la plateforme Artémis et l'ADIL France Rénov' Touraine, constitue l'un des socles majeurs de l'action du CAUE 37.

Il convient par ailleurs de poursuivre la complémentarité opérationnelle entre les conseils prodigués par les architectes du CAUE 37 et par les conseillers énergie de l'ADIL France Rénov' Touraine qui permettent aux particuliers de bénéficier d'un conseil global en lien avec leurs projets de construction ou de rénovation.

En outre, les paysagistes de l'ADAC|CAUE 37 répondent eux aussi aux demandes des particuliers par des conseils en lien avec l'aménagement de leurs espaces extérieurs.

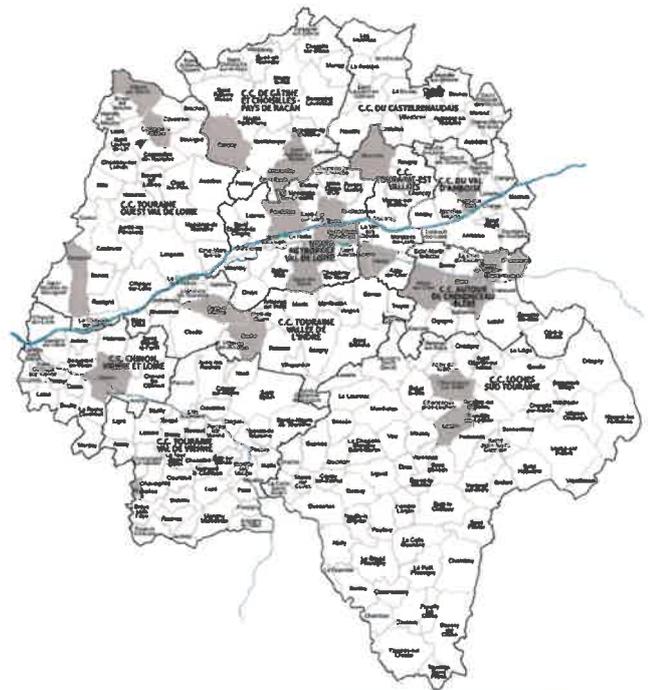
En complément des permanences sur l'ensemble des EPCI d'Indre-et-Loire, les architectes et paysagistes du CAUE 37 participent, une fois par mois, à la rubrique « *On vous répond* » du JT de Val de Loire TV (ex-TV Tours). Cette émission permet de répondre aux questions que peut se poser le grand public. Les thèmes déjà abordés et restant à aborder en 2025 sont les suivants :

- | | |
|---|---|
| - 28/11/24 – J'agrandis ma maison (extension) | - 23/04/25 – Rénover le bâti ancien |
| - 17/12/24 – Organiser son jardin | - 07/05/25 – Les clôtures |
| - 08/01/25 – Les menuiseries | - 17/06/25 – Aménagement des combles |
| - 05/02/25 – J'habille ma maison pour l'hiver (ITE) | - 09/07/25 – Je construis dans mon jardin (Annexes, abris de jardin, carport) |
| - 18/03/25 – Quelles plantes pour mon jardin | |

➤ Projets partenariaux

Le partenariat doit être à la base des actions culturelles, de formation, d'information ou de sensibilisation du CAUE 37. Toutes les actions envisagées et proposées par l'ADAC|CAUE 37 le sont dans un corpus partenarial prégnant, renforçant ainsi leur sens et leur réussite auprès des différents publics-cibles.

Outre l'ensemble des communes et EPCI du département d'Indre-et-Loire, des partenariats opérationnels et concrets existent et pourront s'amplifier avec le Département d'Indre-et-Loire, l'association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL 37), l'ensemble des services de l'État, la Région Centre – Val de Loire, la ville de Tours, Tours Métropole Val de Loire, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, SOLIHA, le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, l'Université, le SATESE, le SIEIL, la SHOT, le CCCOD, l'ATU, pOlau – pôle arts et urbanisme, les acteurs de l'éducation nationale (primaires, collèges en particulier) et potentiellement tout autre acteur local dans les domaines d'intervention du CAUE 37 et de l'ADAC.



➤ Formations, informations et expérimentations à destination des professionnels et des élus

Formations, informations et expérimentations à destination des professionnels ou des élus

Parmi ces projets qu'il convient de poursuivre, il faut d'ores et déjà retenir des projets d'information - formation suivants :

- Participation des équipes de l'ADAC|CAUE 37 à la prochaine édition de « L'École des Maires » initiée et portée par l'AMIL sur les différents modules qui seraient proposés.
- Journée des aménagements urbains et paysagers démonstrateurs, pour donner suite à la réussite de la journée des bâtiments démonstrateurs qui s'est tenue en avril 2024 et qui a rassemblé près d'une trentaine d'élus de tout le département, il est proposé d'organiser une action similaire mettant en avant des opérations d'aménagements exemplaires d'espaces publics présentées par les élus maîtres d'ouvrage et par les maîtres d'œuvre (2nd semestre 2025)
- La participation ou la proposition d'intervention – le cas échéant – sur des thèmes à déterminer avec l'AMIL en fonction des besoins des collectivités. Formations envisageables :
 - Choisir son maître d'œuvre en matière de projet architectural ou paysager
 - Les communes au centre de la transition énergétique...
- Participation sur le stand du CD 37 au congrès des maires organisé par l'AMIL 37 en fin d'année 2025
- Location d'un stand partagé avec l'ADIL France Rénov' Touraine au Salon de l'Habitat de Tours au 2nd semestre 2025. Guider les visiteurs dans la conception et la réalisation de leurs projets, les

accompagner dans l'appréhension de la qualité du cadre de vie parmi plus de 150 spécialistes de l'immobilier et de l'aménagement intérieur et extérieur.

➤ **Sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement**

- **Actions pédagogiques à destination du jeune public et/ou des scolaires**
 - Catalogue d'animations pédagogiques actualisé et déployé sur l'ensemble de la Touraine en fonction des besoins exprimés et des projets des établissements scolaires.
 - Entre février et mai : Formation des enseignants élémentaires – édition 2024-2025 en partenariat avec la DSDEN 37 et des journées d'ateliers pédagogiques auprès des écoles des communes de Villiers-au-Bouin, de Château-la-Vallière, de Charentilly, de Saint-Antoine-de-Rocher, de Monnaie et de Tours (Quartier Giraudeau et Mistral).
 - Mon paysage, nos paysages – 2024-2025 : Animation pédagogique à destination des élèves de 6ème de deux collèges du Département portant sur la création d'un inventaire [photo] graphique des paysages communaux d'Indre-et-Loire vus par les collégiens de Touraine. En 2024-2025, les collèges de Beaulieu à Joué-Lès-Tours et André Bauchant à Château-Renault ont mené ce travail avec le CAUE 37 à l'issue d'un appel à manifestation dans le cadre d'un PEAC lancé par la DSDEN. Le collège Pablo Neruda à Saint Pierre des Corps est d'ores et déjà candidat pour 2025-2026.
 - Participation d'architectes et paysagistes à la manifestation « Rallye – Regards sur mon patrimoine à Loches » en Partenariat avec la ville de Loches, la DRAC, la Région CVL, le Conseil départemental, la CC Loches Sud Touraine et les Compagnons du devoir. Chaque année, le CAUE 37, parmi 70 intervenants, participe à ce rallye organisé au cœur de la ville historique de Loches. Cette animation pédagogique permet à 600 scolaires du Lochois de découvrir le patrimoine.
 - « Pierre Feuille Ciseau », action pédagogique animée par les paysagistes en lien avec les sites du château d'Azay-le-Rideau, le musée Balzac de Saché et l'Éducation nationale : projet reconduit de janvier à juin à destination des élèves d'un collège par an (ndlr : collège de Richelieu en 2025 et collège de Montlouis-sur-Loire en 2024).
 - Journées Européennes du Patrimoine (septembre 2025) Domaine à *confirmer* à Noizay. Visite d'une ancienne closerie et ateliers pédagogiques à destination des élèves de l'école élémentaire de Noizay. Comment ces grandes propriétés du XIXe s. investissaient un site pour tirer parti de toutes ses potentialités ?
 - Mise à disposition et animation d'ateliers en lien avec le jeu « Qui suis-je ? de l'aménagement du territoire ».
- **Actions en lien avec les acteurs universitaires ou de recherche et autres partenaires institutionnels**
 - Poursuite des actions sur la thématique des sols, faisant suite à la journée des sols organisée en 2023 et 2024 avec la Chambre d'agriculture, Sols Paysages et avec l'appui du fonds vert – liens avec POPSU.
 - Réalisation et publication d'une fiche ou d'un guide des bonnes pratiques de prise en compte du sol dans un projet.
 - Projet partenarial avec l'ATU sur les îlots de chaleur, analyse départementale et tests sur deux sites au sein des territoires ; projet envisageable dans le cadre du dispositif d'accompagnement Fonds verts renaturation.
 - Élaboration de fiches - conseils thématiques à destination des particuliers et collectivités pour les projets de restauration, amélioration, extension en périmètre MH : travail réalisé sur la base d'une expérimentation en cours sur Touraine Val de Vienne en lien avec les collectivités et l'UDAP.
- **Actions culturelles et animations ponctuelles**
 - Journées nationales de l'architecture en octobre 2025 : quelques projets collaboratifs sont envisagés bien que 2025 ne soit pas une biennale. Néanmoins, dans ce cadre des JNA, le CAUE 37 organise la seconde édition d'une exposition photographique en association le syndicat des architectes, les Amis de la Prairie et l'ensemble des architectes, elle s'intitule Profession ARCHITECTE en Indre-et-Loire » #2 — Elle se tiendra à la Prairie Nature, Zone sensible à Fondettes du 12 septembre au 18 octobre 2025. Elle a pour objectif de faire découvrir pour mieux comprendre, sentir et ressentir nos espaces de vie conçus par les architectes qui exercent et construisent en Indre-et-Loire.

- Dans le cadre de la publication du livre dirigé par Jean-Baptiste MINNAERT consacré à l'architecture et à l'urbanisme de Saint-Pierre-des-Corps et dont la participation du CAUE 37 a été actée dès 2023, une conférence des auteurs, photographe compris, est organisée le 12 juin 2025 au CCCOD.
- Conférence sur l'usage des troglodytes en Indre-et-Loire – interventions de Coline Janon, guide conférencière, Docteur en Histoire de l'Art, et François Terrien, architecte – cave municipale de Chançay le 5 juin 2025.
- En partenariat avec le CAUE 37 (qui met à disposition les photographies d'Éric Tabuchi et Nelly Monnier) et le Château de la Grille, Alcofribas@seuilly, propose à partir du dimanche 8 juin (vernissage le samedi 7 juin) une exposition consacrée à l'Atlas des Régions Naturelles. Ce projet photographique titanesque mis en œuvre par les photographes Eric Tabuchi et Nelly Monnier pour décrire la France des années 2020 est conçu comme une archive du territoire aussi bien que comme un répertoire de formes.
- Programmation d'un film au cinéma Les studios dans le cadre du partenariat du CAUE 37 avec le CNP comme depuis de nombreuses années.
- Organisation d'une conférence dialoguée « Entre textes et images à l'heure de l'intelligence artificielle » entre Eric Tabuchi et François Bon à l'issue de la première édition de « Mon Paysage – Nos paysages » en lien avec les collègues candidats pour 2025-2026 (1^{er} semestre 2026)
- Expérimentation en lien avec l'inventaire du patrimoine architectural et naturel remarquable à l'échelle d'un EPCI – *En cours de réflexion*.

À ces projets, il faut ajouter :

- À la demande de l'association « Petites Cités de Caractères » (PCC), le directeur de l'ADAC |CAUE 37 participe à la commission de contrôle sur les PCC d'Indre-et-Loire. Les équipes de l'ADAC|CAUE 37 sont également sollicitées à des manifestations ou actions des Petites Cités de Caractère.
- La participation à la commission et au groupe de travail Aménagement et urbanisme dans le cadre du Service Régional Métropolitain (SERM)
- Une rencontre annuelle entre les équipes des CAUE de la région Centre - Val de Loire est envisagée dans le cadre de l'Union Régionale des CAUE (URCAUE) réactivée après une première cession organisée par le CAUE 37 à Courçay fin 2024.
- RE-FAIRE : Concours photographique grand public en 2025-2026 sur le réemploi des matériaux par les CAUE de la Région Centre Val de Loire et à travers l'Union Régionale des CAUE avec le soutien de la DRAC Centre Val de Loire et de l'ensemble des acteurs régionaux du réemploi.
- La poursuite de la **promotion des projets** d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes de Touraine à travers la présence dans l'observatoire national, la presse locale et des événements départementaux (sans compter bien sûr la motivation et la structuration de la commande publique),
- Fête de la nature à Bourgueil
- L'intensification des offres dans la presse locale (notamment écrite).

Il est entendu que la **newsletter** qui paraît chaque mois continuera d'être publiée, ce qui permet à tous les publics (élus, professionnels, grand public...) d'être informés sur les questions liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

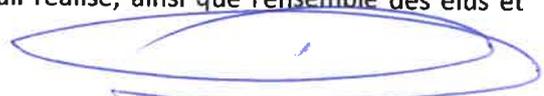
De même, les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook pour les 2 structures) continueront à être utilisés comme outils de communication pour valoriser nos actions et faire connaître les événements que nous portons.

Annexe : Vision[S] en action Paysages en mouvement

6 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est clôturée par Madame Nadège ARNAULT, qui remercie les équipes pour le travail réalisé, ainsi que l'ensemble des élus et partenaires présents à l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 16h15.



Franck CHARTIER
Vice-Président de l'ADAC

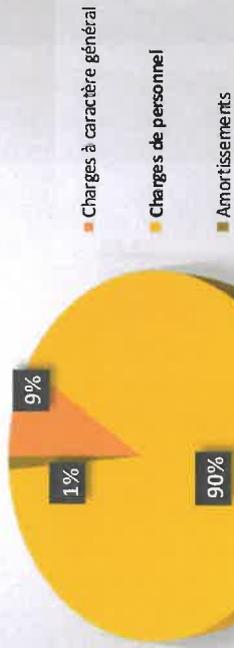
SUIVI BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Dépenses de fonctionnement							
Charges à caractère général	71 984,84	62 305,10	71 675,07	81 049,70	87 308,45	84 207,10	369 578,49
Charges de personnel	434 878,04	435 120,08	530 061,17	652 736,95	791 147,39	848 382,89	935 000,00
Autres charges de gestion courante	1,03	2,11	1,78	0,85	0,58	2,15	1 100,00
Autres charges exceptionnelles		0,25			0,00	0,00	0,00
Amortissements	3 863,00	5 117,83	3 396,00	9 141,28	11 304,04	12 230,02	6 089,18
Total dépenses de fonctionnement	510 726,91	502 545,37	605 134,02	742 928,78	889 760,46	944 822,16	1 311 767,67
Recettes de fonctionnement							
Atténuations de charges	37 170,55	47 235,98	75 612,15	97 561,35	120 901,57	178 172,74	157 000,00
Participation du Département	297 430,00	330 000,00	390 000,00	390 000,00	440 000,00	490 000,00	490 000,00
Communes et EPCI	160 725,00	229 044,90	238 505,40	238 905,80	238 949,20	239 622,60	373 600,00
Subventions autres						0,00	23 904,00
Autres produits de gestion courante	437,42	1,79	0,70	897,71	1,77	538,91	10,00
Produits exceptionnels					0,00	0,00	0,00
Report du résultat de fonctionnement	221 961,59	206 997,65	310 734,95	409 213,42	393 649,50	303 741,58	267 253,67
Total recettes de fonctionnement	717 724,56	813 280,32	1 014 853,20	1 136 578,28	1 193 502,04	1 212 075,83	1 311 767,67
Total sans report	495 762,97	606 282,67	704 118,25	727 364,86	799 852,54	908 334,25	1 044 514,00
Dépenses d'investissement							
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	792,00	583,20	0,00	0,00	3 000,00
Immobilisations corporelles	3 764,28	4 718,06	16 428,00	8 807,73	9 497,66	252,00	23 383,55
Déficit d'investissement reporté				217,76	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	3 764,28	4 718,06	17 220,00	9 608,69	9 497,66	252,00	26 383,55
Recettes d'investissement							
Amortissements	3 863,00	5 117,83	3 396,00	9 141,28	11 304,04	12 230,02	6 089,18
Dotations et participations			617,49	1 279,71	2 694,85	1 444,82	1 558,00
Excédent reporté	12 490,26	12 588,98	12 988,75	0,00	812,30	5 313,53	18 736,37
Total recettes d'investissement	16 353,26	17 706,81	17 002,24	10 420,99	14 811,19	18 988,37	26 383,55
<i>Résultat d'exercice</i>	<i>-14 963,94</i>	<i>103 737,30</i>	<i>98 984,23</i>	<i>-15 563,92</i>	<i>-89 907,92</i>	<i>-36 487,91</i>	
Résultat de fonctionnement	206 997,65	310 734,95	409 719,18	393 649,50	303 741,58	267 253,67	
Résultat d'investissement	12 588,98	12 988,75	-217,76	812,30	5 313,53	18 736,37	

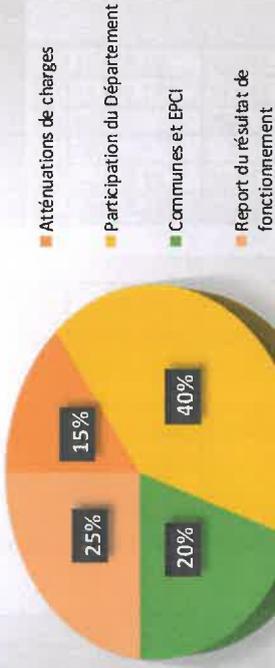
EFFECTIFS

Equivalents Temps Plein (ETP)	8,4	8	9,75	11,9	12,95	13,55	14,00
--------------------------------------	------------	----------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------

Dépenses de fonctionnement 2024

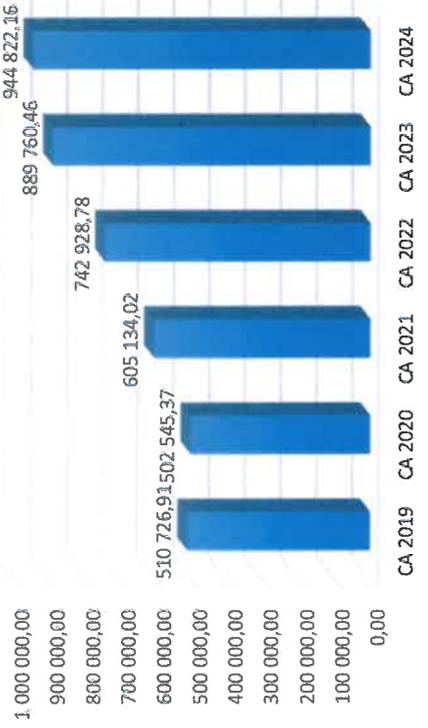


Recettes de fonctionnement 2024



EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 à 2024

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

